



ZONE INTER DÉPARTEMENTALE CÔTE D'AZUR DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

EXERCICE SPORTIF 2017/2018

FFK CÔTE D'AZUR
ZONE FFK

ARTS MARTIAUX SUPEST ASIATIQUE
KARATE
JUDO
AÏKIDO
WUSHU
ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS
ARTS MARTIAUX LUCHES ASIATIQUES
HOREV-MIGER
FULL CONTACT

Samedi 15 Septembre 2018
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
à Sainte Maxime
RDV à 14h30



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018 A 14 H 30

PROCES-VERBAL

Ouverture de l'assemblée générale par le président de la ZIDCA Karate et D.A. Monsieur Jean Yves BIDAUT honoré de la présence de Messieurs Mario GRUMIC, Juriste et Alcino ALVES PIRES, Secrétaire Général de la FFKDA et de Monsieur Jean Marie TOUCAS Adjoint aux Sports de la ville de Sainte Maxime.

ORDRE DU JOUR

- **Présentation du Rapport moral par le Président et approbation.**
- **Présentation du rapport d'activités de la saison sportive 2017/2018**
- **Présentation du Rapport financier par le Trésorier**
- **Présentation et Approbation du bilan financier arrêté au 31/08/2018**
- **Présentation du Budget Prévisionnel 2018/2019 et approbation**
- **Présentation des projets pour la saison 2018/2019**
- **Interventions du Secrétaire Général et du Responsable Juridique FFKDA**
- **Proposition de vente des bureaux de la ZIDCA avec Mandat nominatif**
- **Questions et interventions diverses**
- **Collation/Buffer**

I – PREAMBULE

- Réception et vérification des pouvoirs.
- Emargement des représentants des associations membres de la ZIDCA et des membres du Comité Directeur.

II – PRESENTS

Le Comité Directeur : M. BAUDOUIN – M. GIORDANO -MME BARONNET - M. RUDY WILLIAM MANGIAPPAN

Absents : Excusé : M. BELFIORE – non excusé : M. ROMANO

Les représentants des associations (clubs) membres de la ZIDCA.



Les Présidents des comités départementaux du Var M. ROSADINI et des Alpes Maritimes Mme PERONNET.

Monsieur Mario GRUMIC, Juriste de la FFKDA et Monsieur Alcino ALVES PIRES, Secrétaire Général de la FFKDA.

III – OBJET DE LA REUNION

Les représentants des associations de la ZID Côte d'Azur de Karaté et Disciplines Associées se sont réunis en Assemblée générale ordinaire en date du 15 septembre 2018 à 14 h30, à la salle de Madrague à Sainte Maxime sur convocation écrite envoyée par mail le 19 juillet 2018 avec rappel le 27 août 2018 par mail également.

L'annonce de l'assemblée générale a été faite le 19 juillet 2018. Tout est également consultable sur le site de la ZIDCA rubrique « Comité directeur » et « Juridique ».

Les statuts et le règlement intérieur ont été envoyés régulièrement et conformément aux statuts à l'ensemble des clubs.

IV – REUNION

L'assemblée est présidée par M. Jean-Yves BIDAUT, agissant en qualité de Président, assisté des membres du comité directeur de l'association et avec la présence des présidents des Comités Départementaux du Var et des Alpes Maritimes.

Monsieur Jean Yves BIDAUT est honoré de la présence de Monsieur GRUMIC Mario, Juriste de la FFKDA, et Monsieur. Alcino ALVES PIRES, Secrétaire Général de la FFKDA

M. Jean-Yves BIDAUT, Président de l'association, ouvre la séance à 15 heures.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après vérification et comptabilisation, la feuille de présence, dûment signée, permet de constater que 35 clubs sont présents ou représentés.

Le quorum n'est pas obligatoire pour une assemblée générale ordinaire, l'assemblée peut se tenir.

Le président, Monsieur Jean-Yves BIDAUT adresse ses remerciements aux membres du comité directeur présents, à Monsieur GRUMIC Mario, Juriste de la FFKDA, et Monsieur ALVES PIRES Alcino, Secrétaire Général de la FFKDA. et à la Mairie de Sainte Maxime. Il remercie aussi les clubs et leurs représentants de leur présence à cette assemblée générale ordinaire.



Il est rappelé que cette assemblée générale ordinaire concerne l'exercice sportif 2017/2018.

➤ Monsieur ALVES PIRES prend la parole pour préciser que la FFKDA agit dans l'intérêt des Clubs et leurs activités et pour que les clubs continuent d'agir dans un état d'esprit proche du Code Moral du Karaté et ses disciplines associées.

Il explique sa présence et son intervention qui ont pour but de préciser la position du Conseil d'Administration de la FFKDA vis-à-vis de la ZIDCA.

En effet, lors de la réunion en date du 7 septembre 2018 le Conseil d'Administration de la FFKDA a étudié la situation de la ZIDCA et, en application des dispositions de l'article 5-IV des statuts de la FFKDA, a décidé de mettre un terme immédiat au plan financement dont la ZID est bénéficiaire ainsi que la mise en vente du bien immobilier dont la ZID est propriétaire. Il a décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la ZIDCA afin de se prononcer sur sa dissolution.

Cette décision est prise suite aux conclusions de l'audit effectuée en février 2018 où un manquement grave aux règles juridiques et une défaillance dans le fonctionnement de la ZID par l'équipe dirigeante précédente ont été constatés.

Une lettre signifiant cette décision a été expédiée au Président de la ZIDCA, M. BIDAUT, le 11 septembre 2018.

➤ A son tour, Monsieur GRUMIC prend la parole : l'objectif est de retranscrire la position du Conseil d'Administration de la FFKDA. Trois décisions ont été prises :

- Ne plus octroyer de subventions à la ZIDCA
- Procéder à la vente des locaux sis à Toulon
- Procéder à la dissolution de la ZIDCA actuellement en place (décision approuvée lors de la réunion de la ZIDCA, la ligue régionale PACA, et les Comités Départementaux, le 25 juillet dernier).

Le Secrétaire de la FFKDA précise qu'un compte n°2 est ouvert par le Président de la LIGUE REGIONALE PACA

Le solde financier de la ZIDCA sera donc transféré sur un nouveau compte ouvert par la LIGUE REGIONAL PACA.

Un délégué pour la ZIDCA sera nommé par les membres élus du Comité Directeur de la LIGUE REGIONALE PACA ; .

De nouveaux locaux devront être situés à la frontière des deux départements : 06 et 83, et près d'un axe autoroutier, avec parking, bureaux et locaux pour réunion.



Une assemblée Générale extraordinaire sera convoquée après la vente desdits avec pour ordre du jour la dissolution de la ZIDCA, et bien qu'il soit procédé à la dissolution de la ZIDCA, elle reste néanmoins en charge des activités sportive et du développement.

« La FFKDA ne vous laissera pas tomber et vous aidera financièrement pour l'achat des locaux ».

Il est précisé que ces décisions ont été prises suite au résultat de l'audit, dénonçant des fautes graves sur les plans juridique et pénal. En effet, la conclusion de cet audit par le Commissaire aux comptes confirme :

- Un manque de fiabilité dans les démarches administratives La Trésorière était totalement absente et hors circuit dans la gestion.
- Un cumul des fonctions de Mme PUVELAND Karina
- L'émission de reçus fiscaux non justifiés à Mme PUVELAND
- L'existence de frais personnels remboursés à Mme PUVELAND
- L'existence de frais de restauration et de déplacement qui laisse un doute sur l'intérêt réel de la Ligue.
- Les risques URSSAF suite aux nombreuses notes de frais établies pour Mme PUVELAND ;
- L'existence des matériels acquis utilisés et non restitués à la Ligue

Monsieur ALVES PIRES remercie vivement Monsieur BIDAUT, Président de la ZIDCA, pour avoir mené à bien sa mission avec une grande rigueur et avec une grande opiniâtreté.

Monsieur Jean Yves BIDAUT prend la parole et informe les clubs :

Qu'un dépôt de plainte a été déposé auprès du Procureur de la République pour faits délictueux. Une enquête est en cours.

Que la procédure auprès des prud'hommes est toujours en cours.

Qu'en l'absence de justificatifs probants attestant de la bonne exécution de trois opérations subventionnées. La ZIDCA a été mise en demeure de rembourser lesdites subventions régionales, soit la somme de 4 000,00 euros.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT JEAN-YVES BIDAUT

Monsieur Jean Yves BIDAUT procède à la lecture du rapport moral

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs et Chers Amis,

Tout d'abord je tiens à vous remercier de votre présence à cette Assemblée Générale.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des acteurs de notre ZID qui a oeuvré tout au long de cette saison pour que tout se déroule dans d'excellentes conditions, malgré un climat quelque peu délétère.



J'adresse mes remerciements à monsieur Vincent MORISSE, Maire de Ste Maxime et monsieur Jean Marie TOUCAS, Adjoint aux Sports qui nous accueillent lorsque cela est possible dans les structures municipales. J'espère que la municipalité de Ste Maxime continuera à soutenir notre développement.

Je remercie Monsieur Alcino ALVES PIRES, Secrétaire Général de la FFK ainsi que monsieur Mario GRUMIC responsable juridique de la FFK de leur présence. Monsieur Francis DIDIER, Président de la FFK indisponible à cette date, nous assure de son soutien et nous souhaite une excellente saison 2018/2019.

L'Assemblée Générale est pour chacun d'entre nous, le moment de partager ce qui nous rassemble, de nous interroger sur l'idée que nous nous faisons du vivre ensemble.

J'ai toujours cru à l'intelligence collective. Le Comité Directeur souhaite plus que jamais être utile à l'ensemble des licenciés.

Notre savoir-faire est de garantir, d'aider et de soutenir notre ZIDCA grâce à une palette d'actions et de projets adaptés à nos attentes, et aux spécificités du karaté.

Notre ambition est d'être une ZID leader et référente au bénéfice de nos licenciés. La priorité est de compenser les contraintes réelles et spécifiques des Comités Départementaux en mutualisant nos moyens en personnels et matériels (secrétariat, communication, tatamis, matériel informatique pour le logiciel de compétition ...).

Comme chaque année, et ce depuis deux ans, le Colloque des Présidents de Ligue Régionale, de ZID et de Comités Départementaux se tient à Castelnau le Lez.

Ce colloque nous permet d'être informés en temps réel des dernières dispositions et réglementations que nous redistribuons aux responsables de clubs sur le plan juridique et social qui régit le bon fonctionnement de notre association.

Le compte de résultats, tout comme notre bilan démontrent que la situation financière de la ZID est saine. Cela est manifestement dû à une énorme rigueur dans la répartition des dépenses. Nous pourrions programmer pour la saison prochaine diverses manifestations sportives en toute sérénité.

Notre structure s'est dotée de moyens humains et matériels nécessaires à la mise en place de "formations", stages, regroupement et compétitions dans des conditions optimales. Nous avons investi 600 m2 de tatamis ainsi que des ordinateurs - écrans pour le suivi en compétition.

En ce qui concerne l'équipe technique, comme vous le savez, nous avons deux responsables :

- un commissaire sportif : Rudy Mangiapan
- un responsable de l'arbitrage : Richard Beghin.



De nombreux stages et regroupements ont été organisés réunissant un nombre important de participants. Le Comité Directeur a approuvé le financement des interventions (Body karaté - Karaté - Karaté Jitsu - Full Contact - AMV) qui, sur demande, assiste ces derniers et favorise le développement de ces disciplines. Notre projet sportif montre une réelle volonté de redynamiser ces styles en organisant des manifestations et compétitions. En effet, le nombre de licenciés dans ces disciplines a chuté, cela mérite de revoir notre copie et de nous engager sur le long terme en collaboration avec les comités départementaux.

Le commissaire sportif a assuré avec un succès incontestable, l'organisation et le déroulement de nos différentes compétitions de ZID.

Le responsable de l'arbitrage a pris ses fonctions à bras le corps malgré certaines difficultés rencontrées lors de quelques manifestations. Il a su faire preuve d'une grande sérénité.

Tous les passages de grades relèvent désormais de la prérogative des Comités départementaux, ceux-ci ayant plus de 5000 licenciés. De même pour le DAF et l'AFA, ces formations se font en Département.

Cette saison, le DTN nous a demandé exceptionnellement d'organiser la formation des candidats DIF. Cette formation s'est déroulée sur trois week-end au CREPS de Boulouris dans des conditions idéales avec des installations adaptées. Elle a été diligentée par trois formateurs de grandes compétences (David Rossi - Stéphane Maciuk - Grégory Bensadoun).

34 candidats sérieux et appliqués ont réussi avec brio leur examen, je tiens à les féliciter pour cette réussite. Je voudrais témoigner toute ma gratitude aux formateurs pour leurs qualités, leurs compétences et leurs disponibilités.

Nos pratiquants montrent un intérêt croissant pour les disciplines de contact. Cette pratique réglementée se développe de plus en plus. La participation aux stages et aux compétitions confirme cet engouement.

Compte tenu des événements passés, nous constatons qu'il est très important de communiquer avec les clubs de les informer en toute transparence des événements nous concernant, car un peu tout et n'importe quoi a été véhiculé. Actuellement, nous avons deux procédures en cours, l'une au Tribunal Administratif (ZIDCA/Rocco ROMANO) et l'autre aux Prudhommes (ZIDCA/Karina PUVELAND.) D'autre part l'Audit Rapport de consultation portant sur les dépenses de la ZIDCA effectué fin février 2018 par un Commissaire aux Comptes et ses conclusions ont été transmis à Monsieur le Procureur de la République à Toulon.

Des échanges de proximité ont été réalisés avec les disciplines associées afin de permettre aux pratiquants de se retrouver lors des différentes compétitions et stages mis en place.

Nous n'avons pu maintenir les stages d'experts comme nous l'aurions espéré pour répondre aux demandes des différents clubs.



La ZID CA n'est pas en reste en ce qui concerne les résultats sportifs, avec une excellente marge de progression. Je souhaite adresser mes plus vives félicitations aux compétiteurs, aux enseignants et aux Présidents - Présidentes de clubs pour leurs résultats.

Du fait du redécoupage des régions, nous n'avons plus de relations privilégiées avec les partenaires institutionnels (Etat - Région ...). Du reste, nous avons dû procéder au remboursement des subventions perçues au titre des dernières saisons auprès de la Paierie Régionale PACA.

La convention qui nous lie avec la municipalité de Ste Maxime permet d'organiser dans un cadre idéal et des structures parfaitement adaptées l'ensemble des compétitions de la ZIDCA. Cette saison nous avons aussi disposé des structures de La Crau et du Luc.

Notre secrétariat est totalement restructuré. Nos moyens en personnels et matériels sont mutualisés avec la ligue PACA.

Je me permets de vous repréciser s'il était besoin, que nous sommes à votre service. N'hésitez pas à prendre contact avec vos élus, votre commissaire sportif, votre responsable d'arbitrage et le secrétariat pour toute question qu'il vous semblerait utile de nous poser. Je constate avec beaucoup de satisfaction qu'un grand nombre d'entre vous a retrouvé le chemin de nos bureaux et y vient très volontiers.

Je vous remercie de votre attention en vous priant de bien vouloir m'excuser pour la longueur de mon propos dû aux très nombreuses activités relevant de la Zone Interdépartementale Côte d'Azur de Karaté et Disciplines associées »

RAPPORT D'ACTIVITES SAISON SPORTIVE 2017/2018

Le rapport d'activités de la saison sportive 2017/2018 est à la disposition des clubs.

RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER

« Les activités au cours de l'exercice 2017/2018 ont été nombreuses, aussi, je m'efforcerai de vous faire un compte rendu succinct mettant en exergue les points forts.

Nous avons dans ce rapport, réuni tous les éléments significatifs nécessaires à la compréhension de l'activité de la saison 2017/2018 pour la partie financière.



Ce rapport évoque successivement :

- les ressources de la ZID
- leurs utilisations
- la situation patrimoniale au 31/08/2018
- la situation financière

Les comptes de la saison 2017/2018 ont été établis par nos services et certifiés par un Commissaire aux Comptes. (cf statuts).

Nous vous rappelons que tous documents financiers dont la communication est prévue par la Loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ressources associatives :

Les ressources associatives comprennent les rétrocessions de licences 4€ et 65% de la cotisation fédérale. Nous ne bénéficions d'aucune subvention. bien qu'organe déconcentré de la FFK, seuls la Ligue Régionale PACA et les Comités Départementaux peuvent se voir octroyer des subventions.

Les licences ont très légèrement baissé.

La vente des passeports sportifs est en augmentation.

Charges de fonctionnement et de personnels :

Une hausse des charges de fonctionnement par rapport à l'année précédente est principalement due aux dépenses pour l'organisation des compétitions.

La hausse des déplacements des arbitres est expliquée par le nombre grandissant de compétitions ainsi que la décision de prendre en charge les frais kilométriques.

Les repas des arbitres et commission sportive « frais de réception » ont augmenté.

Les charges de personnel (masse salariale) sont en très nette baisse suite à la réorganisation des postes et du service.

Principales variations :

Fournitures et consommables :

Ce poste a augmenté. Les achats de petits équipements, de tatamis (600 m2) et des matériels informatiques pour la mise en oeuvre du logiciel de compétition sont à l'origine de cette hausse.

Bénévoles :

Les bénévoles représentent au cours de la saison un nombre impressionnant d'heures de travail soit approximativement 1000 heures sur la saison dernière.

Les candidats au DIF ont effectué leurs heures de participation associative lors des manifestations pour valider leur diplôme, ce qui nous a donné une plus-value dans les compétitions.



Actifs :

Immobilisations :

Cette année est marquée par des investissements nécessaires et importants.

Investissements liés à l'intérêt de mutualiser les moyens entre la Ligue, la ZID et les Comités Départementaux.

Nous avons également procédé à des sorties d'immobilisation concernant des mises aux rebus qui n'avaient pas été constatés depuis quelques années.

Le stock de médailles et de passeports est presque insignifiant.

Budget :

Le budget est élaboré en prenant en compte le réalisé des années précédentes.

Nous nous projetons également sur les principaux axes à venir, les licences, les cotisations fédérales, les modifications d'organisation, les faits importants ...

Cette saison fut marquée par d'importants événements.

Nous avons des dossiers que nous sommes en train de traiter, à savoir des procédures administratives, judiciaires, fiscales, prudhomme ainsi qu'un contentieux en cours avec la paierie régionale PACA. Malgré cela, nous avons conservé une certaine stabilité grâce aux méthodes drastiques de contrôle et de gestion mises en place dès novembre 2017.

Nous avons eu un Audit légal réalisé dans le respect des dispositions légales et défini par de nombreuses réglementations.

Perspectives d'avenir :

Après la confirmation du CIO de la présence du Karaté aux J.O de Tokyo qui auront lieu en 2020, nous espérons de cette reconnaissance internationale une progression significative du nombre de licenciés. »

Le Trésorier de la ZID CA Monsieur. Henri GIORDANO procède à la présentation des Comptes.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 AOUT 2018 :

Les comptes de résultats et du bilan 2017/2018 sont établis par le cabinet d'expertise ALTER EGO

Monsieur YASSA, Expert-Comptable, joint au bilan et compte de résultat une note explicative ci-dessous :

« Les comptes annuels 2018 mettent en évidence une perte de l'ordre de 33 000 euros. Celle-ci est cependant parfaitement justifiée.

En effet, les comptes 2018 mettent en évidence une diminution des recettes de l'ordre de 100 000 euros.



Cette situation aurait dû conduire à engendrer un déficit à la même hauteur soit 100 000 euros de déficit.

Cependant, il apparaît clairement que la gestion de M. Bidaut a conduit à réduire les charges générales de l'ordre de 60 000 euros.

De ce fait:

Réduction des recettes : - 100 000 euros

Réduction des dépenses : + 60 000 euros

Il est à noter par ailleurs qu'une provision pour risque prud'hommal de l'ordre de 10 000 euros a été portée dans les comptes.

Perte générale : 32 800 euros

Il est également à noter qu'une provision pour produit à recevoir a été portée à hauteur de 17 000 euros (recettes à percevoir). »

Rappel : Les documents étaient à disposition de tous les clubs lors de l'enregistrement.

Une fois les montants des dépenses et des entrées financières énoncés, le président met l'accent sur la priorité aux manifestations sportives et au développement des clubs.

Il soulève la question des subventions qui seront inexistantes pour l'exercice 2018/2019. Il n'y aura aucune dépense inconsidérée et irréfléchie.

Toute dépense a été et sera vérifiée et visée par le président et le trésorier.

Monsieur ALVIERES PIRES rappelle qu'aucune subvention n'est versée à la ZIDCA et que la FFKDA reste à la disposition des clubs Il est rappelé également qu'un compte « bloqué » est sous l'entière gérance de la LIGUE REGIONALE PACA.

Le vote se fait à main levée.

Les comptes de résultats et le bilan sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de résultats et bilan sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'assemblée générale donne quitus au trésorier en adoptant à l'unanimité l'ensemble des rapports financiers (comptes de résultats, bilan au 31/08/2018).



COMMISSION DE CONTROLE :

Vérification des comptes arrêtés au 31 août 2018 au siège de la ZIDCA à Toulon en présence de Monsieur LARIOS, Madame, HELLEC n'ayant pu être présente.

Le Président, donne lecture du rapport de vérification sur l'exercice écoulé, et certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2018/2019

Toute la Comptabilité a été préalablement présentée au Comité Directeur.

Le budget prévisionnel a été réalisé en amont, et avant réception de la lettre de la FFKDA signifiant la dissolution de la ZIDCA.

Il n'apparaissait pas opportun de voter son approbation, néanmoins, sur les conseils du Secrétaire Général, et de Monsieur GRUMIC, il fallait procéder à un vote :

Le vote se fait à main levée : 1 contre – 9 absentions – 25 pour

PRESENTATION DES PROJETS POUR LA SAISON 2018/2019

DATES		CALENDRIER PREVISIONNEL ZID CA SAISON SPORTIVE 2018/2019	
SEPTEMBRE 2018			
FORUM DES ASSOCIATIONS			
SAM	8	Colloque des Présidents Ligues - Zones Interdépartementales - Comités Départementaux	Montpellier
DIM	9		
SAM 15		COMITE DIRECTEUR ZIDCA N°3	Sainte Maxime
		ASSEMBLEE GENERALE	
SAM	22	REGROUPEMENT KARATE JUTSU/STAGE ARBITRAGE KARATE JUTSU	La Farlède
<i>Vacances du 20 octobre au 05 novembre 2018</i>			
OCTOBRE 2018			
DIM	7	STAGE BODY KARATE / REGROUPEMENT CONTACT	La Farlède
LUN	8	COMITE DIRECTEUR N°1	Mandelieu
NOVEMBRE 2018			
DIM	18	Coupe ZIDCA : KARATE CONTACT et LIGHT CONTACT P/C/J/B/M Séniors et Vétérans+ Para Karaté : Contact	La Crau
<i>Vacances du 22 décembre 2018 au 05 janvier 2019</i>			
DECEMBRE 2018			
DIM	2	CHALLENGE PANTALACCI POUSSINS PUPILLES - KARATE JUTSU ENFANTS BENJAMINS MINIMES CADETS	La Farlède
DIM	9	COUPE ZIDCA AMV-WUSHU	la crau
JANVIER 2019			



SAM	19	REGROUPEMENT CONTACT	La Farlède
DIM	20	Championnat Zidca Kunité MCJSV + Para Karaté : Kunité	Sainte Maxime
Vacances du 09 Février 2019 au 25 février 2019			
FEVRIER 2019			
DIM	10	CHAMPIONNAT ZIDCA KATA M/C/J/S + Para Karaté : Kata	Sainte Maxime
LUN	11	COMITE DIRECTEUR ZIDCA N°2	Mandelieu
MARS 2019			
DIM	3	REGROUPEMENT CONTACT	La crau
DIM	3	EXPERT FEDERAL - LAVORATO	Fréjus
DIM	24	REGROUPEMENT INTER DISCIPLINES	Sainte Maxime
DIM	31	COUPE ZIDCA PUPILLE	Cogolin
Vacances de Pâques du 6 avril 2019 au 23 avril 2019			
AVRIL 2019			
DIM	7	COUPE ZIDCA KUMITE BENJAMIN	Sainte Maxime
MAI 2019			
DIM	12	Coupe Zidca des générations	Cogolin
JUIN 2019			
LUN	3	COMITE DIRECTEUR ZIDCA N°2	Mandelieu

Le calendrier de la saison sportive 2018/2019 est présenté aux clubs

Il est rappelé que ce calendrier est consultable sur le site de la ZIDCA Il n'est pas figé et est modifié tout au long de la saison sportive.

INTERVENTIONS DU SECRETAIRE GENERAL ET DU RESPONSABLE JURIDIQUE DE LA FFKDA

1 - LA COTISATION FEDERALE

Le Président de la ZIDCA ne souhaite pas demander aux clubs le paiement des cotisations.

L'unique interlocuteur sur le sujet de la cotisation fédérale est la ligue régionale PACA.

Les clubs doivent régler la cotisation fédérale à la ligue régionale PACA suite à l'appel à cotisation.

Cet appel à cotisation devrait intervenir après l'assemblée générale de la ligue régionale (qui fixera le montant de la cotisation fédérale sous réserve de respecter le montant maximum décidé par l'AG de la fédération).

La LIGUE REGIONALE PACA réceptionne les cotisations et 65% de la cotisation est rétrocédée à la ZIDCA et 35% aux départements.



2 -LES PASSEPORTS SPORTIFS

Par de changement pour le fonctionnement de la vente des passeports.

Une augmentation des passeports sportifs devrait être votée en assemblée générale de la FFKDA. Une rétrocession devrait être faite aux départements.

3 -LA FORMATION

Les formations AFA et DAF sont organisées par les Départements et le DIF par la LIGUE REGIONALE PACA.

Des modifications sont apportées aux conditions d'inscription à la formation du DIF :
Dorénavant, pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1^{er} Dan, Duan ou Dang minimum ;
- Etre titulaire du DAF (depuis 1 an au minimum) ;
- Posséder la licence FFK pour la saison sportive en cours ;
- Posséder PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité;
- Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du karaté ou d'une discipline associée datant de moins de trois mois

4 -LE PASSAGE DE GRADES

Les passages de grades sont organisés dans les Départements.

Les passages du 5^{ème} DAN sont organisés par la LIGUE REGIONALE PACA

5 -LES RESPONSABLES TECHNIQUES

Deux responsables techniques sont reconduits dans leur fonction :

- Un commissaire sportif : M. RUDY WILLIAM MANGIAPPAN
- Un responsable de l'arbitrage : M. BEGHIN RICHARD

6 -LES CONVENTIONS D'ACTION

Les clubs ont la possibilité de faire intervenir dans leur club des experts.

Leur mission est de transmettre leur savoir.

Une convention d'action est signée entre la ZIDCA qui octroie un défraiement au club pour l'intervention de l'expert.

Le club s'engage à prendre en charge les indemnités kilométriques de l'intervenant.

Il est accordé une convention par saison sportive et par club.

Au cours de cette saison sportive, nous avons pu constater les bienfaits de la mise en place de ces actions

7 -PARTICIPATION INDIVIDUELLE AUX COMPETITIONS

La FFKDA a voté la possibilité de faire payer une participation d'un montant maximum de 3 euros aux compétitions (hors championnat).

Cette décision ne semble pas convenir aux clubs présents ou représentés

Un vote est demandé et se fait à main levée. Cette proposition de participation est rejetée à l'unanimité.

8 -VENTE DES BUREAUX DE LA ZIDCA

Le conseil d'administration de la FFKDA ayant décidé la dissolution de la ZIDCA, et cela après la vente des locaux sis 71/81 Rue Revel à Toulon, un mandataire doit être désigné

La nomination de Monsieur Jean Yves BIDAUT est proposée

Le vote se fait à main levée. Cette décision est votée à l'unanimité.

Monsieur BIDAUT est donc nommé mandataire pour la vente des locaux de la ZIDCA.

V – CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17H15

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de la ZIDCA

Fait à toulon le 20 septembre 2018

Jean Yves BIDAUT

Président de la ZID Côte d'Azur de Karaté et D.A.



Henri GIORDANO

Trésorier de la ZID Côte d'Azur de Karaté et D.A.

